

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX



**ARRETE D'INTERDICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT POUR LES FESTIVITES DU 14 JUILLET 2024**

Nous Maire de la Commune de Quarouble,
Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la Commune,
Considérant l'organisation des festivités du 14 juillet 2024

ARRETONS

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits rue du Colonel Glineur à Quarouble à hauteur du 92 rue du colonel Glineur et ce jusqu'au 60 rue du colonel Glineur à Quarouble de 19h30 à 00h30.

Article 2 : Une déviation sera instaurée au niveau de la rue des Capucines (à l'angle de la pharmacie) ainsi qu'au niveau de la rue gambetta.

Article 3 : La signalisation adéquate sera assurée par la municipalité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers d'Onnaing,
- Monsieur le Directeur de Transvilles ZI n° 4, Saint-Saulve.
- Monsieur le Directeur SIAVED

Fait à Quarouble, le 8 juillet 2024.

Le Maire,



Jean-Luc DELANNOY